

# Communications

## Examen de spécialiste

### Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en oto-rhino-laryngologie

#### Date et lieu

La partie écrite de l'examen de spécialiste aura lieu dans le cadre de l'examen européen «European Board Exam». La date exacte et les modalités précises de son déroulement seront communiquées dès que possible.

#### Dates

Examen oral (fr/al): 1<sup>er</sup> juin 2023  
European Board Exam (angl): tbc

#### Délai d'inscription

1er janvier 2023 – 31 mars 2023

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → Oto-rhino-laryngologie

## Examen de spécialiste

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en gériatrie à adjoindre au titre de spécialiste en médecine interne générale

L'examen comporte deux parties:

#### Examen écrit

8 juin 2023 (13h30 – 17h00)  
Salle F-021, Universität Bern / Unitobler,  
Lerchenweg 36, 3012 Berne

#### Examen oral pratique

12 – 14 septembre 2023 (selon confirmation individuelle)  
Le lieu exact sera communiqué ultérieurement

#### Délai d'inscription

30 avril 2023

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → Médecine interne générale

## Erratum

Dans l'article «Les enjeux de la coopération» (Bull Med Suisses. 2022;103(46):31-33) se sont glissées des imprécisions concernant l'affiliation des partenaires de la coordination pour la prise en charge des populations ukrainiennes. La santé mentale est, en effet, sous la responsabilité de la coordination cantonale Santé Mentale Migrant.e.s en situation de Précarité. Quant à la coordination pédiatrique, elle est sous la responsabilité de l'office du médecin cantonal en partenariat avec le service de pédiatrie du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et du Groupe-ment des pédiatres vaudois.